

Réglementation - Roland Courteau (PS) : "Distinguer le vin des alcools forts est la meilleure parade contre le lobby anti-vin"  
Publié le 19/02/2004

Le sénateur socialiste Roland Courteau a déposé, mercredi 18 février 2004, une proposition de loi visant à revenir sur la loi Evin (1991), en distinguant les boissons agricoles (vins, cidre) des alcools forts. Redoutant "un renforcement de la législation, en passant d'une lutte contre la consommation excessive à une lutte contre la consommation modérée", l'élus languedocien souhaite assouplir les restrictions publicitaires et l'étiquetage sanitaire sur le vin.

**- Milfeuille Presse : Selon vous, existe-il un lobby anti-vin au sein de l'administration ?**

**- Roland Courteau :** Oui. C'est relativement récent mais on peut dater les premières prémices à 1987, avec le vote de la loi Barzach. Celle-ci met alors dans le même sac les boissons dont le taux d'alcool dépasse 1°C. Par la suite, la loi Evin a repris et renforcé ce texte dans un principe de lutte contre l'alcoolisme, assimilant ainsi le vin aux alcools forts. Aujourd'hui, dix ans plus tard, je crains qu'on se dirige vers un renforcement de la législation, en passant d'une lutte contre la consommation excessive à une lutte contre la consommation modérée.



Roland Courteau, sénateur (PS)

**- Milfeuille Presse : Certaines personnes associent néanmoins le vin à une drogue d'où, selon elles, la nécessité d'une législation très stricte dans ce domaine. Que leur répondez-vous ?**

**- Roland Courteau :** C'est absurde. Elles se réfèrent ainsi à la *théorie de Lederman* selon laquelle il existerait une relation entre la consommation moyenne d'alcool d'un pays et la proportion de buveurs excessifs. Dans le ridicule, je pourrais également citer la *pyramide de Skinner*, selon laquelle n'importe quel individu est susceptible de passer successivement d'une consommation faible à une consommation modérée, à risque, nocive pour la santé pour finir au stade de l'alcoolodépendance. J'ai toujours bu du vin depuis ma plus tendre enfance et je ne suis pas pour autant un alcoolique.

**- Milfeuille Presse : Deux amendements ont fait l'objet récemment de vifs débats au Sénat, avant d'être finalement rejetés. L'un était d'origine gouvernementale, l'autre sur proposition d'une sénatrice de la Réunion. Quelle en était leur teneur exacte ?**

**- Roland Courteau :** Le gouvernement souhaitait que les publicités sur les alcools mentionnent qu'une consommation modérée puisse être également dangereuse. L'autre texte visait à placarder la mention "Danger" sur les bouteilles, faire en quelque sorte comme sur les paquets de cigarettes. Il a tout de même fallu une deuxième délibération pour écarter cet amendement. La question est la suivante : jusque quand pourra-t-on tenir ?